



DIRECTIVE ESG

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIF

La politique environnementale décrit les objectifs et obligations contraignants d'Ammann dans le domaine de la gestion et de la protection de l'environnement.

Cette politique s'applique au Groupe Ammann, aux entités qu'il possède, aux entités dans lesquelles il détient une participation majoritaire et aux installations qu'il gère. Cette politique s'applique à tous les employés des filiales et des sociétés affiliées dans le monde entier. En outre, les sous-traitants qui travaillent sur nos sites sont tenus de respecter cette politique.

ENGAGEMENT AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ENTREPRISE

Sauf prescription de la loi ou des statuts, la gestion est déléguée par le Conseil d'administration. La responsabilité de la mise en œuvre de cette politique est supervisée par le directeur général et les chefs de division. Cela permet de s'assurer que chaque partie de notre entreprise connaît la responsabilité de la préservation de l'environnement et sa mise en œuvre au quotidien.

NOTRE OBJECTIF

Notre ambition est de devenir une entreprise qui concilie les besoins de l'économie, de la nature et de l'humanité dans chaque décision, en tenant compte de toutes les parties prenantes. Nous nous engageons pour une croissance rentable durable et l'atteinte des objectifs fixés dans notre feuille de route de réduction de haut niveau. Nous nous engageons à atténuer les effets du changement climatique en prenant des mesures pour réduire les gaz à effet de serre dans le cadre de nos propres activités et en proposant des produits et services respectueux de l'environnement qui soutiennent nos clients dans leurs propres initiatives.

Afin de concrétiser notre revendication, nous avons défini les directives environnementales énumérées ci-dessous comme contenu de notre politique commerciale.

NOUS NOUS ENGAGEONS POUR NOTRE ENTREPRISE

- à respecter toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur dans les secteurs dans lesquels nous opérons et à nous efforcer de protéger l'environnement par des pratiques et des décisions de gestion complètes ;
- à établir et évaluer des objectifs de performance environnementale réalisables et à réduire l'empreinte environnementale de notre activité conformément à notre feuille de route de réduction de haut niveau ;
- à proposer à nos clients des produits et services performants, innovants, éco-responsables et durables pour faciliter leurs propres initiatives ;

- à réduire notre empreinte environnementale globale en nous efforçant d'éviter les pollutions telles que les déchets, les eaux usées, les émissions et le bruit, ou de les maintenir à un niveau aussi bas que possible, et d'optimiser la consommation des ressources naturelles, notamment l'énergie et l'eau ;
- à un approvisionnement durable en privilégiant à coût similaire les articles fabriqués avec un contenu recyclé élevé ;
- à intensifier nos actions d'économie circulaire en proposant des retrofits et en optimisant constamment le traitement de fin de vie de nos produits ;
- à augmenter la proportion de matériaux recyclés utilisés dans notre propre chaîne de valeur et comme ajout dans nos produits ;
- à identifier les matières, les produits chimiques et les substances dangereuses, et à assurer leur manipulation, leur déplacement, leur stockage, leur recyclage, leur réutilisation et leur élimination en toute sécurité. Toutes les lois et réglementations applicables relatives aux matières, produits chimiques et substances dangereuses doivent être strictement respectées ;
- avant le rejet ou l'élimination, nous caractérisons et traitons les eaux usées et les déchets solides de manière appropriée et conformément aux lois et réglementations applicables ;
- à promouvoir la conscience environnementale de nos employés afin de protéger l'environnement dans tous les domaines de l'entreprise et d'utiliser les matières premières et l'énergie avec parcimonie.

CE À QUOI NOUS NOUS SOMMES ENGAGÉS ET QUE NOUS FERONS

- être un voisin respectueux de l'environnement dans la communauté où nous opérons (entreprise citoyenne), en corrigeant les incidents ou les conditions qui mettent en danger la santé, la sécurité ou l'environnement ;
- assurer une utilisation responsable de l'énergie dans l'ensemble de nos activités, notamment en conservant l'énergie, en améliorant l'efficacité énergétique et en privilégiant les énergies renouvelables par rapport aux énergies non renouvelables lorsque c'est possible ;
- participer aux efforts visant à améliorer la protection et la compréhension de l'environnement ;
- travailler rapidement sur tous les problèmes de non-conformité conformément aux exigences gouvernementales applicables en matière de rapports, évaluer les causes de non-conformité et mettre en œuvre des actions correctives.



Hans-Christian Schneider
CEO



Alex Lamers
Responsable ESG

Cette directive a été approuvée et mise en vigueur par le conseil d'administration en janvier 2023.

Ammann Suisse SA, Eisenbahnstrasse 25, 4901 Langenthal, Téléphone +41 62 916 61 61, www.ammann.com
GHR-3062-00-FR | © Ammann Group

